

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

Délibération n°102-2023

Avis sur le projet d'extension de la carrière des Calcaires Régionaux à Manduel

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	13	16
Date de convocation		
23 novembre 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Régis BLAYRAT, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Sonia BONNET-TELLIER à Cédric DAYDE, Christophe RENAUD à Christian ALEX

Absents : Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'environnement

En 2014, la société GUINTOLI avait été autorisée, par arrêté préfectoral, à exploiter une nouvelle carrière sur le territoire de la commune de Manduel, aux lieux dits L'Etang et Jasse des Cabres.

Il s'agissait d'extraire des graves argileuses et sableuses destinées à l'alimentation exclusive du chantier de ligne à grande vitesse du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier ; le site occupait une surface totale de 35,5 hectares, dont 10,6 ha destinés à l'exploitation.

La société des Calcaires Régionaux, qui s'est substituée à la société GUINTOLI en 2019, a sollicité une extension de 6,52 ha de la zone d'extraction, pour une durée de 6 ans, impliquant une autorisation environnementale de la Préfecture après enquête publique.

Cette enquête a débuté le 13 novembre dernier, et s'achèvera le 13 décembre prochain, en mairie de Manduel, mais elle concerne également, de par le rayon d'affichage et la proximité géographique, les communes de Redessan, Jonquières Saint Vincent, Bellegarde et Beaucaire.

Le dossier d'enquête comporte notamment la présentation technique du projet, une étude d'impacts et une étude des dangers.

Considérant que la carrière exploitée depuis 2014 n'a apporté aucune nuisance à la commune, ni au fonctionnement du Grand Valat, et que le projet d'extension ne semble pas de nature à provoquer de nouvelle nuisance, il est proposé d'y émettre un avis favorable sans réserve.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2023 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL Les Calcaires Régionaux en vue du renouvellement et de l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires aux lieux-dits Jasse des Cabres et l'Etang sur le territoire de la commune de Manduel,

Vu sa délibération n°100-2013 du 31 octobre 2013 portant avis favorable au projet de création d'une carrière à Manduel,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'émettre un avis favorable au projet d'extension de la carrière de Manduel, présenté par la société des Calcaires Régionaux.

Le Secrétaire de séance, Sébastien ANDEVERT

Le Maire, Jean-Marie FOURNIER

